

À LA CLAIRE FONTAINE

Association Loi 1901
Route du Garrit
24220 SAINT CYPRIEN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Thomas COULON

Commissaire aux comptes

La Mouthe Sud - 24260 LE BUGUE

Tél : 06 44 29 21 35

Mail : thomas-g.coulon@laposte.net

Siret : 813 675 840 00017

Expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre de la Région de Limoges
Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Bordeaux

SOMMAIRE

	<u>n° pages</u>
Rapport sur les comptes annuels	2
Comptes annuels	5
Rapport spécial sur les conventions réglementées.....	17

À LA CLAIRE FONTAINE

Association Loi 1901
Route du Garrit
24220 – SAINT CYPRIEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association À LA CLAIRE FONTAINE,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association À LA CLAIRE FONTAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Indemnité de fin de carrières (I.F.C) » de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite de votre association. Mes travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note de l'annexe des comptes fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports d'activité et financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Bugue, le 5 juin 2024

Thomas COULON
Commissaire aux comptes

Thomas COULON
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la CRC de Bordeaux
Siret 813 675 840 00017
La Mouthe 24260 Le Bugue
Tél. : 06 44 29 21 35
E-mail : thomas-g.coulon@laposte.net

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 958	1 895	63	215
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 404	2 404		
	Autres immobilisations corporelles	5 316	2 108	3 208	765
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	16 750		16 750	16 750	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	26 428	6 407	20 021	17 730
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	19		19	200
	CREANCES (3)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 719		4 719	4 520	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	38 850		38 850	50 291	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	124 397		124 397	122 167	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	167 984		167 984	177 179
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	194 412	6 407	188 005	194 908
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
				12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	Cotisations			
	Vente de biens et services				
	Ventes de biens	Ventes mses, produits fabriqués			
	dont ventes de dons en nature				
	Ventes de prestations de service	Prestations de services		266 169	223 327
	dont parrainages				
		Productions stockée			
		Production immobilisée			
	Produits de tiers financeurs				
	Concours publics et subventions d'exploitation	Subventions d'exploitation		75 145	96 145
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
	Ressources liées à la générosité du public				
	Dons manuels	Dons			
	Mécénats				
	Legs, donations et assurances-vie	Legs et donations			
	Contributions financières				
	Autres pds de gestion courante			1 159	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			6 381	7 411	
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits	Autres produits		145		
Total des produits d'exploitation			347 840	328 042	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes		70 204	61 928	
	Aides financières	Subvention accordées par l'association			
	Impôts, taxes et versements assimilés		6 827	3 768	
	Salaires et traitements		215 710	180 215	
	Charges sociales		72 211	66 427	
	Dotation aux amortissements et dépréciations		590	615	
	Dotation aux provisions		1 793		
Reports en fonds dédiés					
Autres charges		381	637		
Total des charges d'exploitation			367 715	313 590	
RESULTAT D'EXPLOITATION			(19 875)	14 452	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(19 875)	14 452
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	2 071	454
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 071	454
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		2 071	454
RESULTAT COURANT avant impôts		(17 804)	14 907
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		349 911	328 497
TOTAL DES CHARGES		367 715	313 590
EXCEDENT ou DEFICIT		(17 804)	14 907
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		40 775	28 051
Bénévolat			
TOTAL		40 775	28 051
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		40 775	28 051
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		40 775	28 051

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **188 005** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **349 911** euros et un total **charges** de **367 715** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-17 804** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2023** ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG) (Règlement ANC 2016-07).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Indemnité de Fin de Carrières (I.F.C)

Selon la méthode préférentielle, le montant des engagements de l'association en matière d'indemnité de départ à la retraite des salariés, fait l'objet d'une provision comptable constatée pour la part non couverte par l'assureur privé "Malakoff Médéric" et correspondant à la variation avec l'année 2023.

- Public visé : 8 personnes
- Les hypothèses de calcul selon le dossier FIDESOFT sont les suivantes :
- le départ à la retraite prévu est de 64 ans pour les cadres et non cadres,
- l'année de calcul retenue est 2023
- le taux d'actualisation est de 3.2%,
- la table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2016-2018,
- la méthode de calcul retenue est la méthode : ANC 2021,
- convention collective : Sociaux et socioculturels (centre) et autres acteurs du lien social (associations),
- les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés,
- la tarification est établie soit sur la base de cotisations lissées, soit sur la base de versement unique assorti de cotisations lissées dans le temps,
- les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année,
- le fonds collectifs est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnité de fin de carrière s'élève à 18 345 €.

La dette actuarielle est inscrite au bilan sous forme de provision, avec les caractéristiques suivantes :

- Montant total de la provision comptabilisée à la date de la clôture : 18 345 €

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Autres éléments significatifs

- Provision pour congés payés :

Dans le respect des normes comptables, la provision pour congés payés de l'exercice 2023 a été calculée pour un montant total de 20 527.21 € (dont 6 174.94 € de charges sociales).

- Mise à disposition de biens et services de la Communauté de Communes de Vallée Dordogne Forêt Bessède :

Pour l'exercice 2023 les mises à disposition gratuites de biens, de locaux et de personnels se sont

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

élevées à 40 775.08 € détaillés ci-dessous :

- Location immobilière : 25 545.96 €
- Personnel : 10 900.98 €
- Assurance des locaux : 212.46 €
- Eau : 1173.22 €
- Electricité : 2 942.46 €

Par ailleurs la Communauté de Communes de Vallée Dordogne Forêt Bessède a participé au financement des nouveaux locaux à hauteur de 262 045.45€

La crèche a intégré ces nouveaux locaux en juillet 2023.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2023
			Réévaluations	Acquisitions	
	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	1 958			1 958
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 958			1 958

CORPORELLES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2023
			Réévaluations	Acquisitions	
	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 404			2 404
	Instal., agencement, aménagement divers	1 181		2 881	4 062
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 254			1 254
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grévées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 839		2 881	7 720

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES		Valeurs brutes début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2023

FINANCIERES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2023
			Réévaluations	Acquisitions	
	Participations évaluées en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés	16 750			16 750
	Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16 750			16 750

TOTAL		Valeurs brutes début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2023
		23 547		2 881			26 428

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	1 743	152		1 895
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 743	152		1 895
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	2 404			2 404
Autres instal., agencement, aménagement divers	935	283		1 218
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	735	155		890
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 074	438		4 512
TOTAL	5 817	590		6 407

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	16 552	1 793		18 345
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		16 552	1 793		18 345
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		16 552	1 793		18 345
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 793		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	4 719	4 719	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	38 850	38 850		
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES		43 568	43 568	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	247	247		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 981	7 981		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	14 706	14 706		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 069	23 069		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 740	1 740		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	10 681	10 681		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		58 424	58 424		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					